

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1108****3 novembre 2004****SOMMAIRE**

Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg .....	53159	Jetix Europe Properties (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach .....	53138
Agrati Participations S.A., Luxembourg .....	53175	Jetix Europe Properties (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach .....	53139
Allegria S.A., Luxembourg .....	53159	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg .....	53175
Aprovia Management Gun, S.à r.l., Münsbach .....	53165	Macrom S.A., Luxembourg .....	53162
Baldauf Boissons, S.à r.l., Echternach .....	53140	Metzen, S.à r.l., Constructeur de Moulins, Echternach .....	53140
Baldauf Boissons, S.à r.l., Echternach .....	53140	Monali S.A., Luxembourg .....	53177
Basket-Ball Club Cargolux, A.s.b.l., Luxembourg .....	53152	MS Networks S.A., Belvaux .....	53154
Blue Eagle Portfolios, Sicav, Luxembourg .....	53175	Noahs Ark International S.A., Luxembourg .....	53162
Brickedge S.A., Luxembourg .....	53170	Norrhors, S.à r.l., Luxembourg .....	53168
Capifin Holding S.A., Luxembourg .....	53160	Novo Port S.A., Luxembourg .....	53184
Cemo Finance S.A.H., Luxembourg .....	53161	Novo Port S.A., Luxembourg .....	53184
Covad Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	53161	Novo Port S.A., Luxembourg .....	53184
Dion, S.à r.l., Luxembourg .....	53159	PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Luxembourg .....	53179
Dover Luxembourg S.N.C., Luxembourg .....	53140	Pierdal S.A., Steinfort .....	53180
Dover Luxembourg S.N.C., Luxembourg .....	53144	Protrust International S.A., Luxembourg .....	53169
Driege & Weghsteen International Luxembourg S.A., Luxembourg .....	53157	Realstar Healthcare, S.à r.l., Luxembourg .....	53157
E.C.D.S. Holding, European Car Distribution and Services Holding S.A., Diekirch .....	53181	Sabarel Holding S.A., Luxembourg .....	53157
E.C.D.S. Holding, European Car Distribution and Services Holding S.A., Diekirch .....	53182	Sabarel Holding S.A., Luxembourg .....	53157
Echolux Immobilière, S.à r.l., Luxembourg .....	53165	Sagittarius Investments S.A., Luxembourg .....	53177
Ecotrader International S.A., Luxembourg .....	53165	Sagittarius Investments S.A., Luxembourg .....	53178
EGI European Global Investments Holding S.A. ....	53160	Sainternational S.A., Luxembourg .....	53149
EGI European Global Investments Group S.A. ....	53157	Sea Coast Investments S.A., Luxembourg .....	53168
Egon Finance S.A., Luxembourg .....	53179	Sea Coast Investments S.A., Luxembourg .....	53168
Ercolana S.C.I., Itzig .....	53145	Sea Coast Investments S.A., Luxembourg .....	53168
Euro Les Tours, S.à r.l., Münsbach .....	53176	Software International S.A., Luxembourg .....	53180
Eurolium, S.à r.l., Münsbach .....	53174	Spin-it, S.à r.l., Luxembourg .....	53150
Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach .....	53158	Spin-it, S.à r.l., Luxembourg .....	53152
Fersa S.A., Luxembourg .....	53167	Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	53165
Fertof S.A., Keispelt .....	53171	Toiture Charles Weis successeur Nico Bruck, S.à r.l., Luxembourg .....	53183
Fesbo S.A., Luxembourg .....	53176	Very Intensive Painting S.A. (VIP S.A.), Strassen ..	53176
General Key Holding S.A., Luxembourg .....	53138	W.G.H. Luxembourg S.A., Strassen .....	53184
Gimble International Luxembourg S.A., Münsbach ..	53169	Walufi Holding S.A., Luxembourg .....	53158
I-Mode S.A., Luxembourg .....	53182	Walufi Holding S.A., Luxembourg .....	53158
I-Mode S.A., Luxembourg .....	53183	Walupart S.A., Luxembourg .....	53158
Immovin S.A. ....	53177	Wintringer & Cie, S.à r.l., Remerschen .....	53181
ING (L) Dynamic, Sicav, Luxembourg .....	53161		
ING (L) Technix, Sicav, Luxembourg .....	53160		

**GENERAL KEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 91.997.

Par lettre en date du 23 août 2004 adressée à la société, Monsieur Romain Lutgen a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05139. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070919.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 62,500,000.-.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.308.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FOX KIDS EUROPE N.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, having its official seat in Rotterdam and its principal place of business at Sumatrалаan 45, 1217 GP Hilversum (The Netherlands),

here represented by Mrs Linda Korpel, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach by virtue of a proxy given under private seal on July 23th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (the «Company»), filed at the Trade Register Office in Luxembourg, section B under number 72.308, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on November 5th, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1012 dated December 30th, 1999. The articles of associations have been amended by five deeds of the undersigned notary on November 25th, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 71 dated January 21st, 2000, on June 1st, 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, on December 10th, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 546 dated April 9th, 2002, on July 4th, 2002, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1423 dated October 2th, 2002 and on May 20th, 2003, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 744 dated July 15th, 2003.

II. The Company's share capital is currently fixed at sixty-two million five hundred thousand Euros (EUR 62,500,000) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the Company's name from FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l. into JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., with immediate effect.

*Second resolution*

Pursuant to the above change of the Company's name, the article 4 of the by-laws is amended and shall henceforth be read as follows:

«**Art. 4.** The name of the Company is JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendments of the by-laws are estimated at thousand five euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOX KIDS EUROPE N.V., une société constituée et régie suivant les lois des Pays-Bas, ayant son siège social officiel à Rotterdam, et son siège de direction effective au 45, Sumatrалаan, 1217 GP Hilversum, Pays-Bas,

ici représentée par Mme Linda Korpel, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 juillet 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, («la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 72.308, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, précité, reçu le 5 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1012 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés par cinq actes du notaire instrumentant en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 71 du 21 janvier 2000, en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 546 du 9 avril 2002, en date du 4 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1423 du 2 octobre 2002 et en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 744 du 15 juillet 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux millions cinq cent mille Euros (EUR 62.500.000,-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l. en JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

Suite à la modification de la dénomination sociale de la Société ci-dessus, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(069452.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**JETIX EUROPE PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 62.500.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.308.

Les statuts coordonnés de la société suite à l'acte du 30 juillet 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(069462.3/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

**BALDAUF BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, 31, rue Alferweiher.

R. C. Luxembourg B 102.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. DSO-AT00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

Signature.

(902867.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

---

**BALDAUF BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, 31, rue Alferweiher.

R. C. Luxembourg B 102.373.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. DSO-AT00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

Signature.

(902868.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

---

**METZEN, S.à r.l., CONSTRUCTEUR DE MOULINS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6452 Echternach, 34, rue Kahlenberg.

R. C. Luxembourg B 97.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 25 août 2004, réf. DSO-AT00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2004.

Signature.

(902869.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

---

**DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.408.

In the year two thousand and four, on the ninth day of August.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 89.408, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 14, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1669 dated November 21, 2002, (hereinafter referred to as «the Company»). The By-laws of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on January 31, 2003 published in the Mémorial C, number 303 dated March 20, 2003 and by a deed of the undersigned notary on January 12, 2004, published in the Mémorial C, number 250 dated March 2nd, 2004.

The extraordinary general meeting was opened at 5.30 p.m. and was presided by Maître Samia Rabia, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs. Catherine Siegers, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Maître Barbara Imbs, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the partners, by the proxy holders representing the partners, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the corporate capital of EUR 675,256,075.- (six hundred seventy-five million two hundred fifty-six thousand and seventy-five Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is following:

*Agenda:*

1. Decrease of the corporate capital of the Company from its current amount of EUR 675,256,075.- (six hundred seventy-five million two hundred fifty-six thousand and seventy-five Euros) divided into 27,010,243 (twenty-seven million ten thousand two hundred forty-three) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to the amount of EUR 639,016,075.- (six hundred thirty-nine million sixteen thousand seventy-five Euros) divided into 25,560,643.- (twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred forty-three) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by way of the cancellation of:

- 28 (twenty-eight) sharequotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;
- 335,561 (three hundred thirty-five thousand five hundred sixty-one) sharequotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
- 1,114,011 (one million one hundred fourteen thousand eleven) sharequotas held by DFH CORPORATION, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

and subsequent reimbursement in cash of the share capital to the partners.

2. Amendment of the article 6 of the Articles of Association of the Company to reflect the planned decrease of corporate capital that will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at six hundred thirty-nine million sixteen thousand and seventy-five Euros (EUR 639,016,075.-) represented by twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred forty-three (25,560,643) sharequotas with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, which have been subscribed as follows:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office in 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, five hundred and six sharequotas. . . . .	506
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, five million nine hundred sixteen thousand seven hundred and seventy-seven sharequotas . . . . .	5,916,777
- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, nineteen million six hundred forty-three thousand three hundred and sixty sharequotas	19,643,360

Total: twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred and forty-three sharequotas . . . . . 25,560,643»

3. Empowerment of any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality with respect to the proposed decrease of share capital of the Company;

4. Any other business.

Then, the meeting of partners, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The partners' meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company from its current amount of EUR 675,256,075.- (six hundred seventy-five million two hundred fifty-six thousand and seventy-five Euros) divided into 27,010,243 (twenty-seven million ten thousand two hundred forty-three) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to the amount of EUR 639,016,075.- (six hundred thirty-nine million sixteen thousand seventy-five Euros) divided into 25,560,643 (twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred forty-three) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by way of the cancellation of:

- 28 (twenty-eight) sharequotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;
- 335,561 (three hundred thirty-five thousand five hundred sixty-one) sharequotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
- 1,114,011 (one million one hundred fourteen thousand eleven) sharequotas held by DFH CORPORATION, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

and to subsequently reimburse by means of cash the share capital to the partners of the Company, within the limits foreseen by law.

*Declaration*

Thereafter intervened:

1. The company DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., having its registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA,

duly represented by Maître Samia Rabia prenamed,  
by virtue a power of attorney given on August 6, 2004.

The appearing company, duly represented, declared that it accepts the cancellation of 28 (twenty-eight) of its sharequotas and the reimbursement by the Company, determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

2. The company DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

duly represented by Maître Samia Rabia, prenamed,  
by virtue a proxy given on August 9, 2004.

The appearing company, duly represented, that it accepts the cancellation of 335,561 (three hundred thirty-five thousand five hundred sixty-one) of its sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

3. The company DFH CORPORATION, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, duly represented by Maître Samia Rabia, prenamed, by virtue of a proxy given on August 9, 2004.

The appearing company, duly represented, that it accepts the cancellation of 1,114,011 (one million one hundred fourteen thousand eleven) of its sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

The three powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partners and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The partners' meeting resolved amending the article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the cancellation of one million four hundred forty-nine thousand and six hundred (1,449,600) sharequotas for an amount of thirty-six million two hundred and forty thousand Euros (EUR 36,240,000.-).

Consequently, the Article 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at six hundred thirty-nine million sixteen thousand and seventy-five Euros (EUR 639,016,075.-) represented by twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred forty-three (25,560,643) sharequotas with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, which have been subscribed as follows:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office in 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, five hundred and six sharequotas . . . . .	506
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, five million nine hundred sixteen thousand seven hundred and seventy-seven sharequotas . . . . .	5,916,777
- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, nineteen million six hundred forty-three thousand three hundred and sixty sharequotas	19,643,360

Total: twenty-five million five hundred sixty thousand six hundred and forty-three sharequotas . . . . . 25,560,643»

#### *Third resolution*

The partners' meeting resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

#### *Declarations, costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.408, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1669 daté du 21 novembre 2002 (ci-après «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 303 daté du 20 mars 2003 et par acte du notaire soussigné en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 250 daté du 2 mars 2004.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 17.30 heures et fut présidée par Maître Samia Rabia, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomma secrétaire Madame Catherine Siegers, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomma scrutateur, Maître Barbara Imbs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes formèrent le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dressa la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés, par les mandataires représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 675.256.075,- (six cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-six mille soixante-quinze euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 675.256.075,- (six cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-six mille soixante-quinze euros) divisé en 27.010.243 (vingt-sept millions dix mille deux cent quarante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 639.016.075,- (six cent trente-neuf millions seize mille soixante-quinze euros) divisé en 25.560.643 (vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par voie de suppression de:

- 28 (vingt-huit) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;

- 335.561 (trois cent trente-cinq mille cinq cent soixante et une) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 1.114.011 (un million cent quatorze mille et onze) parts sociales détenues par DFH CORPORATION, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;  
et remboursement subséquent en numéraire du capital social aux associés.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, pour refléter la réduction de capital social envisagée, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent trente-neuf millions seize mille soixante-quinze euros (EUR 639.016.075) représenté par vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois (25.560.643) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, cinq cent six parts sociales. . . . . 506

- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, cinq millions neuf cent seize mille sept cent soixante-dix-sept parts sociales . . . . . 5.916.777

- DFH CORPORATION, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, dix-neuf millions six cent quarante-trois mille trois cent soixante parts sociales. . . . . 19.643.360

Total: vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois parts sociales . . . . . 25.560.643»

3. Autorisation donnée à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute formalité nécessaire en relation avec la réduction de capital de la Société proposée;

4. Divers.

Ensuite, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant donné son approbation aux explications du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des associés décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 675.256.075,- (six cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-six mille soixante-quinze euros) divisé en 27.010.243 (vingt-sept millions dix mille deux cent quarante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 639.016.075,- (six cent trente-neuf millions seize mille soixante-quinze euros) divisé en 25.560.643 (vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie de suppression de:

- 28 (vingt-huit) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;

- 335.561 (trois cent trente-cinq mille cinq cent soixante et une) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 1.114.011 (un million cent quatorze mille onze) parts sociales détenues par DFH CORPORATION, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

et de subséquentement rembourser en numéraire le capital social aux associés de la Société, dans les limites prévues par la loi.

*Déclaration*

Sont ensuite intervenues:

1. La société DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA,

dûment représentée par Maître Samia Rabia, précitée,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2004.

La société comparante, dûment représentée, déclare accepter la suppression de 28 (vingt-huit) de ses parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

2. La société DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, représentée par Maître Samia Rabia, précitée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2004,

La société comparante, dûment représentée, déclare accepter la suppression de 335.561 (trois cent trente-cinq mille cinq cent soixante et une) de ses parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

3. La société DFH CORPORATION, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

représentée par Maître Samia Rabia, précitée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2004.

La société comparante, dûment représentée, déclare accepter la suppression de 1.114.011 (un million cent quatorze mille et onze) de ses parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Les trois procurations, après avoir été signées 'ne varietur' par le mandataire représentant les associées, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la suppression d'un million quatre cent quarante-neuf mille six cents (1.449.600) parts sociales pour un montant de trente-six millions deux cent quarante mille euros (EUR 36.240.000,-).

En conséquence l'article 6 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent trente-neuf millions seize mille soixante-quinze euros (EUR 639.016.075) représenté par vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois (25.560.643) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

- DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, cinq cent six parts sociales . . . . .	506
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; cinq millions neuf cent seize mille sept cent soixante-dix-sept parts sociales . . . . .	5.916.777
- DFH CORPORATION, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, dix-neuf millions six cent quarante-trois mille trois cent soixante parts sociales . . . . .	19.643.360

Total: vingt-cinq millions cinq cent soixante mille six cent quarante-trois parts sociales . . . . . 25.560.643»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, à effectuer toute formalité en relation avec les présentes résolutions.

#### *Déclarations, frais, évaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction de l'acte faite en langue connue des personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Siegers, B. Imbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, vol. 144S, fol. 78, case 20. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 août 2004.

T. Metzler.

(070425.3/222/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

#### **DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 août 2004.

T. Metzler.

(070428.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**ERCOLANA, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5958 Itzig, 7, rue Espen.

R. C. Luxembourg E 454.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Robert Camu, administrateur, né le 31 août 1934 à Ixelles (Belgique), demeurant 55, Drève des Gendarmes, à B-1180 Bruxelles.

2. Madame Guendalina Litta Modignani, Indépendante, née le 31 mars 1961 à Rome (Italie), demeurant 49, avenue du Fort Jaco, à B-1180 Bruxelles.

3. Madame Benedetta Litta Modignani, sans profession, née le 1<sup>er</sup> août 1964 à Uccle (Belgique), demeurant 34, avenue des Chalets, à B-1180 Bruxelles,

4. Monsieur Eugenio Litta Modignani, entrepreneur, né le 22 février 1967 à Uccle (Belgique), demeurant 14, rue Calvin, à CH-1204 Genève (Suisse).

Monsieur Alain Camu, le comparant sub 1, est ici présent, les comparants sub 2, 3 et 4 étant représentés par Monsieur Alain Camu prénommé, en vertu de trois procurations données le 24 juillet 2004.

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme mentionné ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles, de meubles et de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation et cela, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ERCOLANA, société civile.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée déterminée, et cela pour une durée de 30 années.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Itzig, dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille six cents Euros (162.600,- EUR) représenté par huit mille cent trente (8.130) parts d'intérêts de type A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et par huit mille cent trente (8.130) parts d'intérêts de type B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Elles sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Alain Camu prénommé:

- huit mille cent trente (8.130) parts d'intérêt de type A,

- huit mille cent douze (8.112) parts d'intérêt de type B,

2. Madame Guendalina Litta Modignani prénommée:

six parts d'intérêt de type B (6),

3. Madame Benedetta Litta Modignani prénommée:

six parts d'intérêt de type B (6),

4. Monsieur Eugenio Litta Modignani,

six parts d'intérêt de type B (6).

Total: huit mille cent trente (8.130) parts d'intérêt de type A et huit mille cent trente (8.130) parts d'intérêt de type B, soit un total de seize mille deux cent soixante parts d'intérêt.

Les comparants aux présentes déclarent que les parts d'intérêt par eux souscrites, ont été intégralement libérées comme suit:

I. Apport en espèces:

- Dix-huit (18) parts d'intérêt de type A par Monsieur Alain Camu prénommé,

- Six (6) parts d'intérêt de type B par Madame Guendalina Litta Modignani prénommée,

- Six (6) parts d'intérêt de type B par Madame Benedetta Litta Modignani prénommée,

- Six (6) parts d'intérêt de type B par Monsieur Eugenio Litta Modignani

soit trente-six (36) parts d'intérêts, par apport en espèces, de telle sorte que la somme de trois cent soixante euros (360,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

II. Apport en nature:

Les parts d'intérêt restantes, à savoir huit mille cent douze (8.112) parts d'intérêt de type A et huit mille cent douze (8.112) parts d'intérêt de type B souscrites par Monsieur Alain Camu prénommé, par apport en nature de la nue-propriété lui appartenant dans des immeubles sis en Italie, sur le territoire de la Commune de Monte Argentario (GR), Porto Ercole, localité de Poggio Mandrioli (Italie), dont les références sont mieux détaillées ci-après, Monsieur Alain Camu déclarant se réserver l'usufruit sur ces biens sa vie durant avec réversion de l'usufruit au profit de son épouse

Madame Maria Cristina Fornari, sans profession, née à Rabat le 18 octobre 1938, demeurant à B-1180 Uccle-Bruxelles, Drève des Gendarmes, 55 (Belgique), en cas de prédécès de Monsieur Alain Camu.

Les désignations cadastrales, l'origine de propriété et la situation hypothécaire résultent d'un document intitulé «Dichiarazione» établi par le notaire Antonio Maria di Giovanni Marroco, de résidence à I-10121 Torino, Corso Re Umberto, 8 (Italie), en date du 14 juillet 2004, et traduit de l'Italien en Français par Monsieur Giovanni Agostini, traducteur assermenté près le Tribunal de Première Instance de Bruxelles (Belgique).

Ce document et sa traduction resteront, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Pour les besoins des formalités de mutation immobilière en Italie et à toutes autres fins, l'assemblée générale décide qu'en cas de divergences entre la déclaration notariée et sa traduction, la version contenue dans ladite déclaration notariée prévaut.

La traduction française du document a la teneur suivante:

**Traduction jurée ne varietur d'un document rédigé en italien:**

Agostini Giovanni, Traducteur Assermenté près le Tribunal de Première Instance de Bruxelles (Brabant).

40A, rue Florimond De Pauw - 1070 Bruxelles.

GSM: 0495 / 30.54.83.

Antonio Maria Marocco - Silvana Castiglione

Notaires Associés

Torino, 14 juillet 2004

*Déclaration*

Il ressort de contrôles effectués auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto que Monsieur: =Camu' Alain Robert, né à Ixelles (Belgique) le 31 août 1934, de nationalité belge, résidant en Belgique, à Bruxelles, Drève des Gendarmes n° 55, dirigeant d'entreprise,

est propriétaire des immeubles décrits ci-après, situés sur le territoire de la Commune de Monte Argentario (GR), porto Ercole, localité de Poggio Mandrioli et recensés comme suit:

1) - Cadastre des Bâtiments:

Commune de Monte Argentario

Compte 1005803, Feuille 72 - Parcelle 70 - subdivision 3 - agrafé au Feuille 72 - Parcelle 70 - subdivision 4 et au Feuille 73 - Parcelle 238 - subdivision 1 - Localité Mandrioli - Plan T-1 - Catégorie A/7 - classe 2 - 7,5 locaux - Revenu Cadastral EUR 1.413,80;

- Cadastre des Terrains:

Commune de Monte Argentario

Compte 18061, Feuille 72 - parcelle 102 - terrain à semer arboré - classe 5 - 5.90 ares - Rente Foncière EUR 0,27 - Rente Agraire EUR 0,40;

Feuille 72 - parcelle 257 - terrain à semer arboré - classe 5 - 29.30 ares - Rente Foncière EUR 1,36 - Rente Agraire EUR 1,97;

Compte 18061, Feuille 74 - parcelle 225 - terrain à semer - classe 4 - 4.20 ares - Rente Foncière EUR 0,39 - Rente Agraire EUR 0,43;

- Cadastre des Bâtiments:

Commune de Monte Argentario

Compte 1005803, Feuille 72 - Parcelle 67 - subdivision 1 - agrafé au Feuille 72 - Parcelle 67 - subdivision 2 - Localité Mandrioli - Plan 1S-T - Catégorie A/7 - classe 2 - 6 locaux - Revenu Cadastral EUR 1.131,04;

Feuille 73 - Parcelle 238 - Subdivision 2 - Localité Mandrioli - terrain urbain de 165 m<sup>2</sup>.

Les immeubles sont parvenus à la partie venderesse suite à l'acte notarié du Notaire Luciano Fabiani de Roma en date du 20 avril 1995, répertoire numéro 30849, enregistré à Roma le 8 mai 1995 sous le numéro 4953, transcrit auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto le 12 mai 1995 sous le numéro 5471/3735;

2) Cadastre des Terrains:

Commune de Monte Argentario

Compte 18061 - Feuille 74 - parcelle 482 - terrain à semer arboré - classe 4 - 44.00 ares - Rente Foncière EUR 4,09 - Rente Agraire EUR 3,86.

Ce terrain est parvenu à la partie venderesse suite à l'acte notarié du Notaire Luciano Fabiani de Roma en date du 29 août 1995, répertoire numéro 31325, enregistré à Roma le 15 septembre 1995 sous le numéro 36214, transcrit auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto le 6 septembre 1995 sous le numéro 9966/6908;

3) Cadastre des Terrains:

Commune de Monte Argentario

Feuille 74 - parcelle 492 - terrain à semer arboré - classe 4 - 12.40 ares - Rente Foncière EUR 1,15 - Rente Agraire EUR 1,09;

Feuille 74 - parcelle 494 - terrain à semer arboré - classe 4 - 2.30 ares - Rente Foncière EUR 0,21 - Rente Agraire EUR 0,20;

Ces terrains sont parvenus à la partie venderesse suite à un acte sous seing privé dont les signatures ont été authentifiées par le Notaire Bruno Detti en date du 31 octobre 2000, répertoire n° 22137, enregistré à Orbetello le 14 novembre 2000 sous le n° 533 et transcrit auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto en date du 21 novembre 2000 sous les numéros 10743/15575;

4) Cadastre des Terrains:

Commune de Monte Argentario

Feuillet 74 - parcelle 495 - terrain à semer arboré - classe 4 - 10.22 ares - Rente Foncière EUR 0,95 - Rente Agricole EUR 0,90.

Cette pièce de terre est parvenue à la partie venderesse suite à un acte sous seing privé dont les signatures ont été authentifiées par le notaire Bruno Detti en date du 31 octobre 2000, enregistré à Orbetello le 14 novembre 2000 sous le n° 533 et transcrit auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto en date du 21 novembre 2000 sous les numéros 10744/15576.

5) - Cadastre des Bâtiments:

Commune de Monte Argentario

Feuillet 72 - parcelle 73 - subdivision 2 - terrain urbain de 80 m<sup>2</sup>

Ce terrain est parvenu à la partie venderesse suite à un acte sous seing privé dont les signatures ont été authentifiées par le notaire Panuccio Ugo d'Orbetello en date du 20 septembre 1999, répertoire n° 49156, enregistré à Orbetello le 8 octobre 1999 et transcrit auprès de la Conservation des Registres Immobiliers de Grosseto en date du 16 octobre 1999 sous les numéros 14942/10186.

Il ressort en outre que les biens en question sont libres d'hypothèques et transactions préjudiciables.

(signature)

10121 - Torino, corso Re Umberto n° 8 - Téléphone 011-50.616.11

(Cachet: Marocco Antonio Maria di Giovanni, Notaire à Torino).»

#### *Evaluation*

Les biens prédécrits ont été évalués, pour la totalité en pleine propriété, à deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros et seize Cents (294.989,16 EUR), dans un rapport établi par le géomètre Silvano Bovicelli de résidence à Porto Ercole (GR), et daté du 11 février 2004, cette évaluation étant basée sur la valeur cadastrale des biens en question.

En ce qui concerne la valeur de la nue-propriété, elle est évaluée à un montant de cent soixante-deux mille deux cent quarante-quatre euros (162.244,00 euros), cette évaluation étant basée sur la valeur cadastrale totale des biens en question multipliée par un coefficient de 55%, coefficient correspondant au coefficient fixé par une table en vigueur en Italie pour calculer la valeur de l'usufruit et de la nue-propriété d'un bien immobilier.

Ladite évaluation, la propriété des biens décrits ci-avant ainsi que la situation hypothécaire a été confirmée par Monsieur Alain Camu dans une déclaration datée du 29 juillet 2004.

Ce rapport, ainsi que la déclaration faite par Monsieur Camu, après avoir été signés Ne Varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins d'enregistrement.

Conditions de ces apports:

La nue-propriété des immeubles décrits ci-dessus est apportée sous les conditions suivantes:

1) Les immeubles et les parts d'immeubles sont apportés pour francs et quittes de toutes dettes, privilèges et hypothèques et avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes.

2) L'entrée en jouissance aura lieu à la date de l'extinction de l'usufruit.

3) L'apporteur n'assume aucune garantie quant à la contenance indiquée.

4) Les impôts et autres charges grevant ces immeubles sont à partir de la transcription de l'acte en Italie à la charge de la nouvelle société à l'exception de tout ce qui pourrait être prévu en Italie dans un tel cas d'espèces.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Toute cession projetée et toute transmission pour cause de mort à un non associé autre qu'un descendant en ligne directe est, pour être opposable à la Société, soumise à un droit de préemption de la part des autres associés.

A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs, ou le représentant du défunt en cas de transmission pour cause de mort, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la Société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant-droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le gérant doit avertir les autres associés dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé.

Tout associé aura, pendant un délai de nonante jours, le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté. Si plusieurs ou tous les associés entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des parts à acquérir se fera prioritairement aux associés de la catégorie de parts cédées (type A ou B) en proportion des parts qu'ils possèdent.

Si aucun associé de la catégorie de parts concernée n'est intéressé par l'acquisition des parts en question, les associés de l'autre catégorie de parts pourront se manifester et bénéficier du droit de préemption en proportion des parts qu'ils possèdent.

Après l'expiration d'un délai de cent vingt jours à compter de la déclaration faite au siège social de la société, la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou autre ayant-droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs, la cession ou transmission concernant les parts au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la Société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de cent vingt jours auprès du cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au gérant.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés, tout en respectant les conditions de l'article 6.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture, tout en respectant les conditions de l'article 6.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun qui sera à désigner parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part les suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. Chaque catégorie d'associés (type A ou B) désignera leur propre gérant.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Dans le cas de la vente d'un immeuble, le ou les gérants doivent recevoir l'approbation préalable des associés représentant au moins la moitié du capital social.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient aux usufruitiers.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance, tout en respectant les conditions de majorité et de quorum requis par la loi et les présents statuts. Elle pourra notamment décider de changer la durée limitée de la société en durée illimitée.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

La décision de cette dissolution devra être prise par les trois quarts des parts existantes.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Pour la catégorie A: Monsieur Alain Camu prénommé.

- Pour la catégorie B: Madame Maria Cristina Fornari, indépendante, née le 18 octobre 1938 à Rabbat, demeurant à 55, rue Drève des Gendarmes, B-1180 Bruxelles.

2. Le siège social de la société est fixé à L-5958 Itzig, 7, rue Espen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Camu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 76, case 11. – Reçu 1.626 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

G. Lecuit.

(071254.3/220/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**SAINTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 49.849.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg exceptionnellement le 27 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme d'un an pour Madame Giulia Maria Ligresti, Messieurs Pier Giorgio Bedogni, Andrea Novarese, Olivier Dorier, Peter W. Gerrard et Freddy Thyès.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs de la catégorie «A»

- Monsieur Gioacchino Paolo Ligresti, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Serafino Balestra n° 17, CH-6900 Lugano, Suisse

- Madame Giulia Maria Ligresti, entrepreneur, domiciliée professionnellement au Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie

- Monsieur Pier Giorgio Bedogni, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie

- Monsieur Andrea Novarese, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Manin n° 37, I-20121 Milano, Italie.

Administrateurs de la catégorie «B»

- Monsieur Olivier Dorier, Directeur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg

- Monsieur Peter W. Gerrard, Directeur de Banque, domicilié au Domaine de Brameschhof n° 34, L-8290 Kehlen, Luxembourg

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Monsieur Freddy G. Thyès, Conseiller multi-média, domicilié avenue du 10 Septembre n° 47, L-2551 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs Messieurs Gioacchino Paolo Ligresti et Jean Hoffmann prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 (mandats donnés à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2003).

Les mandats des autres administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Ces décisions sont conformes aux propositions faites par le conseil d'administration.

Dr. P.G. Bedogni / J. Hoffmann

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06343. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(071363.3/693/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**SPIN-IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 74.673.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of August.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Eric Bertil Hult, manager, residing in Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne (Switzerland),
  - 2) Mr Alexander Eric Hult, hotel manager, residing in Erik Dahlbergsalle 11A, S-11520 Stockholm (Sweden),
  - 3) Mr Maximilian Eric Hult, student, residing in Strandvägen 13, S-11456 Stockholm (Sweden),
  - 4) Mr Edward Eric Hult, student, residing in Strandvägen 13, S-11456 Stockholm (Sweden),
- all four of them here represented by Mr Benoit Nasr, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,  
by virtue of four proxies given on May 12, 2004.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the only partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of SPIN-IT, S.à r.l., R. C. B Number 74.673, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 8, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 450 of June 27, 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 192 of March 14, 2001.

- The Company's capital is set at twenty thousand (20,000.-) euros (EUR) represented by two hundred (200) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change the end of the financial year from December 31 to September 30, so that the present year that began on January 1, 2004 will exceptionally end on September 30, 2004, and the following years will run from October 1 of each year to September 30 of the following year.

2. Convert the currency of the share capital from EUR to USD as of January 1, 2004 using the exchange rate of EF at that date of EUR 1 for USD 1.265 resulting in a reduction of the share capital to USD 20,000.- represented by 200 shares with a par value of USD 100.- each, the balance of the conversion of USD 5,300.- being allotted to a special reserve account.

3. Approve subsequent amendments of the bylaws of the Company where necessary.

The partners then passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The end of the financial year is changed from the 31th of December to the 30th of September, so that the present financial year which began on the 1st of January 2004 will end on the 30th of September 2004 and the following financial years shall run from the 1st October to the 30th September of each year.

As a consequence Article 11 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 11.** The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following year.»

*Second resolution*

The currency of the share capital is converted from EUR into USD with effect from January 1, 2004 at the exchange rate of EUR 1.- for USD 1.265, so that said share capital is fixed at USD 25,300.-.

*Third resolution*

The share capital is reduced by an amount of USD 5,300.- so as to bring it from its present amount of USD 25,300.- down to USD 20,000.- without cancellation of shares and by transfer of the amount of USD 5,300.- to a special reserve account.

*Fourth resolution*

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eric Bertil Hult, gérant, demeurant à Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne (Suisse),
- 2) Monsieur Alexander Eric Hult, gérant d'hôtel, demeurant à Erik Dahlbergsalle 11A, S-11520 Stockholm (Suède),
- 3) Monsieur Maximilian Eric Hult, étudiant, demeurant à Strandvägen 13, S-11456 Stockholm (Suède),
- 4) Monsieur Edward Eric Hult, étudiant, demeurant à Strandvägen 13, S-11456 Stockholm (Suède),

tous les quatre ici représentés par M. Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu de quatre procurations données le 12 mai 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SPIN-IT, S.à r.l., R. C. B Numéro 74.673, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 27 juin 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 192 du 14 mars 2001.

- Le capital social de la Société est de vingt mille (20.000,-) euros (EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2004, et les exercices suivants commenceront le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

2. Changement de la devise du capital social de EUR en USD avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au taux de EUR 1,- pour USD 1,265 et réduction du capital social à USD 20.000,- représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-, le solde de la conversion étant transféré à un compte de réserves spécial.

3. Approbation des modifications subséquentes des statuts de la Société qui seront nécessaires.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

La fin de l'année sociale de la Société est changée du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2004 et les années sociales suivantes commenceront le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence, l'article 11 des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'exercice commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

La devise du capital social est convertie de EUR en USD avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au taux de EUR 1,- pour USD 1,265, de sorte que ledit capital social est fixé à USD 25.300,-.

*Troisième résolution*

Le capital social est réduit à concurrence d'un montant de USD 5.300,- pour le ramener de son montant actuel de USD 25.300,- à USD 20.000,- sans annulation de parts sociales et moyennant transfert du montant de USD 5.300,- à un compte de réserves spécial.

*Quatrième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 92, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071477.3/230/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**SPIN-IT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.673.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1079 du 23 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071479.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

---

**BASKET-BALL CLUB CARGOLUX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg F660.

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>.- De la dénomination et du siège de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée BASKET-BALL CLUB CARGOLUX, Association sans but lucratif (A.s.b.l.). Son siège social est l'Aéroport de Luxembourg, L-2900 Luxembourg. Sa durée est illimitée.

**Titre II.- De l'objet de l'association**

**Art. 2.** Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la propagation de la pratique du jeu de basket-ball parmi principalement les employés de la société CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. sur le plan national et international, afin de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie. Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu. Elle est neutre et s'abstient de toute activité politique ou syndicale.

**Art. 3.** L'association peut passer tous contrats et actes unilatéraux nécessaires à la résiliation de son objet social.

**Titre III.- Des membres de l'association**

**Art. 4.** L'association se compose de membres actifs, non actifs et membres d'honneur, ci-après collectivement dénommés «membres». Le nombre des membres actifs ne doit pas être inférieur à 5 (cinq).

**Art. 5. Membres actifs**

Pour devenir membre actif il faut être employé de la société CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A. ou d'une société affiliée. La qualité de membre actif ne se perd pas en cas de mise à la retraite. Les employés des sociétés de fourniture de services à CARGOLUX, et notamment des GSA's, GHA's et sociétés de camionnage, peuvent également devenir membres actifs.

**Art. 6. Membres non-actifs**

Tous les personnes susceptibles de devenir membres actifs peuvent être membres non-actifs.

**Art. 7. Membres d'honneur**

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration (C.A.) aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des mérites signalés à l'association. La cotisation annuelle des membres honoraires est fixée à un minimum de 10 euros.

**Art. 8.** La qualité d'associé se perd:

i) par la démission volontaire. Aucune démission ne sera acceptée tant que le membre démissionnaire n'aura pas honoré ses engagements à l'égard de l'association.

ii) Par le non-paiement des cotisations annuelles dûment constaté par le conseil d'administration.

iii) Par l'exclusion pour motif grave. Cette exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents. Le conseil d'administration peut prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de cet associé.

**Art. 9. Cotisation**

La cotisation pour les membres actifs et non-actifs est fixée annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du C.A., avec un maximum de 10,- euros (n.i. 100). Les membres honoraires ne payent pas de cotisation.

**Art. 10.** Les membres actifs et non-actifs ont le droit de vote, d'adhérer au C.A. du club, de prendre connaissance de tous les dossiers, de participer à toute activité du club.

**Art. 11.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.), composée de cinq membres au moins et de quinze membres au plus. Le C.A. est élu par l'assemblée générale.

**Art. 12.** La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le Conseil est renouvelé chaque année, la moitié est sortante.

**Art. 13.** Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expireront qu'après leur remplacement. Le C.A. pourra, par cooptation, pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux séances de l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au plus tard 8 jours avant l'assemblée générale.

**Art. 15.** Le C.A. se compose d'un président, de deux vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de jusqu'à dix membres.

**Art. 16.** Le comité des administrateurs a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et pour sa représentation vers l'extérieur à la seule exception des pouvoirs de gestion et de disposition expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi.

**Art. 17.** La présence de la majorité des membres du C.A. est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. Tout membre du C.A. qui sera absent à trois séances consécutives sans excuse, pourra être considéré comme démissionnaire. Il est tenu un procès-verbal des séances du C.A. Les procès-verbaux sont signés par le président et par le secrétaire.

**Art. 18.** L'exercice social commence normalement le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et clôture le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 19.** L'association est engagée par la signature individuelle du président ou d'un vice-président ou pour la signature conjointe de deux membres du conseil. Le droit de signature pour des opérations bancaires peut être délégué à un membre individuel du conseil des administrateurs.

#### **Titre IV.- Assemblée générale**

**Art. 20.** L'assemblée générale se compose de tous les associés et se réunit annuellement au plus tard au mois d'octobre à Luxembourg-Ville. Le comité des administrateurs peut convoquer l'assemblée en assemblée extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. L'assemblée extraordinaire doit être convoquée endéans les deux mois sur demande écrite d'un cinquième des associés ou de la moitié des membres du comité, ceux-ci devant joindre l'ordre du jour.

##### **Art. 21. Prise de décision**

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus.

Elle a notamment le droit:

- a) d'approuver les rapports,
- b) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association,
- c) de nommer et de révoquer les administrateurs,
- d) d'approuver le budget annuel ainsi que les comptes établis par le C.A.,
- e) de fixer les cotisations annuelles,
- f) de prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au C.A. L'assemblée générale de l'association se réunit au moins une fois par an, avant le 1<sup>er</sup> juillet. L'ordre du jour est fixé par le C.A. qui fait office de bureau de l'assemblée générale.

##### **Art. 22. Convocation**

Les membres sont convoqués par simple lettre ou par la voie de la presse, au moins trois semaines à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour. Des propositions non inscrites à l'ordre du jour devront, pour être délibérées et votées, être introduites par écrit au C.A. au moins huit jours avant l'assemblée générale.

**Art. 23.** Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée.

**Art. 24.** Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale. En cas de ballottage, la majorité simple décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

**Art. 25.** L'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents. Elle prend ses résolutions à la majorité absolue des votants, tous les membres associés actifs et non-actifs ont un droit de vote égal et peuvent se faire représenter par un autre membre.

**Art. 26.** Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par le président et le secrétaire.

#### **Titre V.- Modifications aux statuts - Dissolution**

**Art. 27.** Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du C.A. ou à la demande de la moitié des membres dont se compose l'assemblée générale, demande soumise au bureau du C.A. un mois avant la séance. Une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée pour les modifications de statuts ou la dissolution de l'association.

**Art. 28.** L'assemblée générale extraordinaire ne pourra délibérer que si la moitié des membres actifs et non-actifs est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire devra être

convoquée dans la quinzaine. Elle peut dès lors valablement statuer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

**Art. 29.** En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation de l'actif, conformément à la loi.

#### **Titre VI.- Dispositions générales - Divers**

**Art. 30.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

**Art. 31.** Le président ou tout autre membre du C.A. spécialement habité à cet effet, est chargé de représenter l'association en justice. Le président est en outre chargé d'effectuer, conformément à la loi, la publication des présents statuts ou des modifications ultérieures au Mémorial.

**Art. 32.** Un exemplaire des présents statuts sera distribué à tout nouveau membre lors de son adhésion. Le premier C.A., 5 membres, a été élu par l'assemblée constitutive réunie en vue de la réception du présent acte, le 21 avril 2004.

La composition du C.A. est la suivante:

- Président (Loschetter Luc)
- Secrétaire (Wallenborn Martine)
- Trésorier (Hary Marco)
- Membres (Christophory Frank, Perrard Carlo)

Le renouvellement de leur mandat aura lieu lors de l'assemblée générale 2005 respectivement 2006.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres du C.A. nommément désignés ci-dessus.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05143. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069485.3/000/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

### **MS NETWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 15, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 102.525.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Schammel, informaticien, demeurant à L-4450 Belvaux, 15, route d'Esch;
- 2.- Monsieur Loïc Didelot, informaticien, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, rue de Fischbach;
- 3.- Madame Jeanne Baum, employée privée, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle;
- 4.- Monsieur Marc Storck, employé privé, demeurant à L-9147 Erpeldange, 24, rue Laduno;
- 5.- La société anonyme DATACENTER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelage, 41, z.a. am Bann, ici dûment représentée par un de ses administrateurs à savoir Monsieur Xavier Bück, directeur général, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelage, 41, z.a. am Bann.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-devant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MS NETWORKS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Belvaux.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation et l'exportation, le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente en direct et en commission de tous produits informatiques et électroniques, supports et logiciels, hébergement de sites WEB, mise à disposition de serveurs avec ou sans accès, fournisseur Internet et accès Internet sous toutes ses formes, création de sites WEB, et tous autres services informatiques, à l'exclusion de tout matériel militaire ou assimilé, ainsi que toute activité d'intermédiaire de commerce, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobiliè-

res ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, par l'assemblée générale et toujours révocable par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie ou mail, ces quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La délégation à un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat des commissaires est fixée par l'assemblée générale.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et les délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juillet à 11.00 heures.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par un des associés ou par le ou les commissaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Dispositions générales

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Marc Schammel, préqualifié, huit cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	899
2.- Monsieur Loïc Didelot, préqualifié, huit cent soixante-huit actions .....	868
3.- Madame Jeanne Baum, préqualifiée, cent vingt-quatre actions .....	124
4.- Monsieur Marc Storck, préqualifié, quatre cent trois actions .....	403
5.- La société anonyme DATACENTER LUXEMBOURG S.A., prédésignée, huit cent six actions .....	806
Total: trois mille cent actions .....	3.100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euro.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Schammel, informaticien, né à Luxembourg, le 10 mars 1973, demeurant à L-4450 Belvaux, 15, route d'Esch;
  - b) Monsieur Loïc Didelot, informaticien, né à Luxembourg, le 11 février 1982, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, rue de Fischbach;
  - c) Madame Jeanne Baum, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1951, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

Mademoiselle Claudine Schammel, étudiante, née à Luxembourg, le 23 mars 1978, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-4450 Belvaux, 15, route d'Esch.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 12 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société anonyme MS NETWORKS S.A. Monsieur Marc Schammel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schammel, L. Didelot, J. Baum, M. Storck, X. Bück, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2004, vol. 527, fol. 85, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2004.

J. Seckler.

(070203.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 89.260.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 26 août 2004.

J. Elvinger  
Notaire

(070179.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

---

**SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 78.408.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070541.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 78.408.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2004*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour SABAREL HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070578.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.439.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(070643.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**EGI EUROPEAN GLOBAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.911.

—  
La société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société EGI EUROPEAN GLOBAL INVESTMENTS GROUP S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 88.911, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy présentent leur démission de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070875.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, zone industrielle.

R. C. Luxembourg B 95.565.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Echternach le 23 avril 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur indépendant pour la période se terminant le 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les notes annexes pour la période se terminant le 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le bénéfice de l'année écoulée s'élevant à 7.659.788 EUR a été affecté comme suit:

- un montant de 382.990 EUR à la réserve légale;
- un montant de 1.175.000 EUR à une réserve spéciale;
- distribution d'un dividende total de 4.869.328,05 EUR;
- le solde de 1.232.470 EUR est reporté.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions pendant la période écoulée.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été réélu en tant que réviseur indépendant de la Société. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Messieurs S. Inaba (chairman), P.A. Planchock, O.C. Gehrels (président et CEO), S. Kato, Y. Inaba, A. Watanabe, S. Tanzawa, N. Torii et K. Hariki, ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmit

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06021. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070630.3/275/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.627.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070641.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.627.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070642.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**WALUPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.750.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070644.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070646.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**ALLEGRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur .  
R. C. Luxembourg B 90.622.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070647.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**DION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 53.109.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Antonio Pizzolante, restaurateur, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 23 janvier 1956, demeurant à L-8082 Bertrange, 23, rue Alphonse Muenchen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société à responsabilité limitée DION, S.à r.l., (R. C. Luxembourg section B numéro 53.109), avec siège social à L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 60 du 2 février 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire prénommé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 472 du 23 septembre 1996.

2. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs (FRS 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (FRS 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée DION, S.à r.l.

4. Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5. Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

7. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Le capital social de la société est évalué à EUR 12.394,68.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Pizzolante, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2004, vol. 527, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

J. Seckler.

(069388.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

---

**ING (L) TECHNIX, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BBL TECHNIX).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.127.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2003 à Luxembourg*

*Dividendes*

L'Assemblée fixe pour l'exercice 2002, un dividende de:

	Coupon n°	Montant
BBL TECHNIX Reverse Convertibles 1 .....	3	EUR 90 (13 mai 2002)
BBL TECHNIX Reverse Convertibles 2 .....	3	EUR 110 (22 novembre 2002)
BBL TECHNIX Reverse Convertibles 3 .....	2	EUR 98 (24 juillet 2002)
BBL TECHNIX Blue chips performers 1 .....	1	EUR 80 (5 juillet 2002)

Le résultat à affecter aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

*Conseil d'Administration*

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Messieurs Eugène Muller, Elmar Baert, Odilon De Groote et Eric Orlans.

A l'exception du mandat du Président du Conseil d'Administration qui est rémunéré, le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

*Réviseur*

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

BBL TECHNIX

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01089. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070653.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**CAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.948.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(070660.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**EGI EUROPEAN GLOBAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 88.912.

Par la présente la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société EGI EUROPEAN GLOBAL INVESTMENTS HOLDING S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 88.912, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy présentent leur démission de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05801. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070878.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070662.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**COVAD EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 74.345.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 août 2004*

L'associé unique de COVAD EUROPE, S.à r.l., (la Société) a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 et de reporter la perte d'un montant de EUR 5.058,36 sur l'exercice social suivant.

L'associé unique de COVAD EUROPE, S.à r.l., (la Société) a décidé d'approuver le bilan, le compte de résultat et les annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 et de reporter la perte d'un montant de EUR 5.424,55 sur l'exercice social suivant de telle sorte que les pertes cumulées de la Société au 31 décembre 2003 s'élèvent à EUR 17.561,07.

L'associé unique de la Société a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Moya et à Madame Buhring en tant que gérants uniques de la Société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Pour publication et extrait

COVAD EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070663.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**ING (L) DYNAMIC, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BBL DYNAMIC).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.519.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue  
le 31 mars 2003 à Luxembourg*

*Dividendes*

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 25 avril 2003, pour les actions de distribution un dividende d'un montant de:

	Coupon n°	Montant
BBL DYNAMIC Convertibles World .....	7	euro 15

Le résultat à affecter aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

*Conseil d'Administration.*

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Messieurs Eugène Muller, Odilon De Groote et Eric Orlans

*Réviseur*

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach  
Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

BBL DYNAMIC

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070707.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**MACROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 71.354.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 août 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Michele Clerici, Administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH).
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Science Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070715.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**NOAHS ARK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.  
H. R. Luxemburg B 102.526.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, welch Letzterer Depositär der Urkunde verbleibt.

Sind erschienen:

1.- Herr Gerhard Beck, Certified Investment Consultant, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China).

2.- Frau Mei Hua Zhang, Betriebswirtschaftlerin, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Guillaume Rauchs, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Bevollmächtigte, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung NOAHS ARK INTERNATIONAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von anderen Unternehmen, die Annahme und Vermittlung von Aufträgen, die Erbringung sonstiger Dienstleistungen für Gesellschaften, sowie jegliche Tätigkeiten einer Treuhandgesellschaft.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an anderen Gesellschaften zu beteiligen oder Unternehmen zu erwerben.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in vierundsechzig (64) Aktien von jeweils fünfhundert Euro (500,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Gerhard Beck, Certified Investment Consultant, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China), zweiunddreissig Aktien .....	32
2.- Frau Mei Hua Zhang, Betriebswirtschaftlerin, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China), zweiunddreissig Aktien .....	32
Total: vierundsechzig Aktien .....	64

Die vorgenannten Aktien wurden in Höhe eines Betrages von elftausend Euro (11.000,- EUR) eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft dieser Betrag zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2005 statt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Gerhard Beck, Certified Investment Consultant, geboren in Ebingen, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. Juli 1957, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China);

b) Frau Mei Hua Zhang, Betriebswirtschaftlerin, geboren in Hunan, (China), am 17. April 1974, wohnhaft in 518007 Shenzhen, 2028 Shennan Road East, Golden Buisness Center, Premises 2501, (China);

c) Herr Guillaume Rauchs, Jurist, geboren in Luxemburg, am 5. April 1969, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 54.459), mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Gerhard Beck, vorgeannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegreifen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rauchs, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2004, vol. 527, fol. 84, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. August 2004.

J. Seckler.

(070201.3/231/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**ECOTRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 96.014.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(070787.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**SUNNY DELIGHT BEVERAGES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.382.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(070790.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**APROVIA MANAGEMENT GUN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 87.902.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(070792.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**ECHOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 102.485.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ECHUSSON INVEST, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, ici représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ECHOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, qui ont été toutes souscrites par la société à responsabilité limitée ECHUSSON INVEST, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Madame Sylvie Husson-Brunet, médecin, née le 16 décembre 1949 à Nancy (France), demeurant à F-57155 Marly, 1, avenue Saint-Brice (France), est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2004, vol. 527, fol. 88, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

*J. Seckler.*

(069927.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

### **FERSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.559.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 juillet 2004.*

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes EXAM AG avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
3. L'assemblée générale nomme pour une période de six ans le commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED.
4. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Corrado Ferlino de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
5. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Sergio Ferraro, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour FERSA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02892. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070836.3/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**NORRFORS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 67.720.

—  
EXTRAIT

Dans ses résolutions du 10 août 2004, l'associé unique a renouvelé les mandats des gérants et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

La gérance se compose donc ainsi:

- Mr Lars Lidgren, gérant, Bredgatan 9F, SE-22221 Lund, Suède
- Mr Henri Grisius, gérant, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 5 janvier 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Luxembourg, le 10 août 2004.

*Pour NORRFORS*

*Société à responsabilité limitée*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05363. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070800.3/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**SEA COAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.341.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(070834.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**SEA COAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.341.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(070835.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**SEA COAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.341.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(070837.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**PROTRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 65.542.

## RECTIFICATIF

*Extrait*

Il y a lieu de lire:

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que suite à la démission de Monsieur Colin Kingsmill, avec effet au 6 avril 2001, Monsieur Alexander Bell, administrateur de société, demeurant à CH-Vezia (Suisse), a été coopté administrateur de type B avec effet au 6 avril 2001. Monsieur Alexander Bell terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Au lieu de:

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que suite à la démission de Monsieur Colin Kingsmill, avec effet au 6 avril 2001, Monsieur Alexander Bell, administrateur de société, demeurant à CH-Vezia (Suisse), a été coopté administrateur avec effet au 6 avril 2001. Monsieur Alexander Bell terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05206. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(070802.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**GIMBLE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 79.265.

Suite à la démission de Monsieur Willem Huibert van den Hoek, Investment manager, demeurant au 39 Brattel Wood, Sevenoaks TN13IQ5 (Royaume-Uni) de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la Société, laquelle a été acceptée avec effet immédiat et décharge lui a été accordée pour la durée de son mandat par l'assemblée générale du 19 juillet 2004, et la nomination de Monsieur Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, demeurant au 25 Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni) au poste d'administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur van den Hoek lors de la même assemblée, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Bernard Phang Sin Min, demeurant au 25 Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni).

- Monsieur Christopher David Morrish, demeurant à 38, Radnor Mews, London W2 2SA, United Kingdom (Royaume-Uni).

*Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Michael Robert Kidd, demeurant au 21 rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, (Grand-Duché de Luxembourg)

*Commissaire aux comptes:*

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2004 a en outre renouvelé le mandat des autres administrateurs et du commissaire aux comptes, le mandat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05605. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(070845.3/556/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**BRICKEDGE S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. BRICKEDGE HOLDING S. A.).**  
 Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
 R. C. Luxembourg B 56.635.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.  
 Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRICKEDGE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 7 du 9 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1307 du 10 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, demeurant à Hunsdorf.  
 Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Toelen, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.  
 L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Celso Gomes, employé privé, demeurant à Bridel.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

2. Modification de la première phrase de l'article premier qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de BRICKEDGE SA.»

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4. Modification de l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et pour mettre les statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier les statuts comme suit:

- La première phrase de l'article premier des statuts est modifiée comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de BRICKEDGE S.A.»

- L'article deux des statuts relatif à l'objet social de la société est modifié comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

- L'article douze des statuts est modifié comme suit:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Comparetto, D. Toelen, C. Gomes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2004, vol. 428, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(070815.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

### **FERTOOF, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 102.544.

### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding de droit luxembourgeois NIRAN S.A.H., ayant son siège social au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt,

valablement représentée par la signature individuelle de son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Gian-Marco Toffolo, employé privé, né à Vyle-et-Tharoul, le 26 avril 1956, demeurant au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt.

2. Madame Anne Daxhelet, secrétaire, demeurant au 2, rue du Camp Romain, B-4577 Modave.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: FERTOOF.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Keispelt (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la mise en valeur par rénovation ou construction, la location et la vente de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou tout autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille quarante euros (EUR 150.040,-) qui sera représenté par quatre cent quatre-vingt-quatre (484) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société NIRAN S.A.H., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2. Madame Anne Daxhelet, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Madame Anne Daxhelet, secrétaire, née à Huy, le 8 novembre 1961, demeurant au 2, rue du Camp Romain, B-4577 Modave.

2. Monsieur Gian-Marco Toffolo, employé privé, né à Vyle-et-Tharoul, le 26 avril 1956, demeurant au 80A rue de Kehlen, L-8295 Keispelt.

3. La société anonyme de droit luxembourgeois NIRAN, ayant son siège social au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt (R.C. Luxembourg, section B numéro 70390).

Madame Anne Daxhelet, prénommée, est nommée premier président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Faber, comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gian-Marco Toffolo, prénommé. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.M. Toffolo, A. Daxhelet, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 août 2004, vol. 887, fol. 52, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sur sa demande par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Redange/Attert, le 24 août 2004.

M. Lecuit.

(070613.3/239/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**EUROLIEUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.610.100,-**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.854.

*Gérants*

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 19 juillet 2004, que:

- la démission de Monsieur Willem Huijbert van den Hoek, Investment manager demeurant au 39, Brattel Wood, Sevenants TN13IQ5 (Royaume-Uni) de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat et déchargé lui a été accordée pour la durée de son mandat,

- Monsieur Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, demeurant au 25, Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni), a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Dominique Ransquin, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler (Grand-Duché du Luxembourg),

- Monsieur Bernard Phang Sin Min, demeurant au 25, Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni).

- Monsieur Michael Robert Kidd, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, (Grand Duché de Luxembourg)

- Monsieur Christopher David Morrish, demeurant à 38, Radnor Mews, London W2 2SA, (Royaume-Uni).

L'associée unique a en outre réélu PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant qu'auditeur indépendant de la société et ce jusqu'à la date de l'assemblée annuelle qui sera tenue pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 mars 2005.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

L'associée unique a décidé en date du 19 juillet 2004 de reporter le profit au 31 mars 2004 s'élevant à EUR 14.578.911,-

Cette décision est conforme à la proposition du conseil de gérance.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05610. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070855.3/556/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**AGRATI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 42.335.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2004*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Maître Alex Schmitt, avocat, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; les mandats d'administrateurs de catégorie B de Monsieur Cesare Annibale Agrati, industriel, demeurant 2, viale Grigna à I-Monza, de Monsieur Pier Antonio Agrati, industriel, demeurant via Vittorio Veneto à I-20050 Veduggio con Colzano et de Monsieur Paolo Pozzi, directeur commercial, demeurant 16, via Giuseppe Garibaldi à I-Sirtori (Lecco), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 2, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070808.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**BLUE EAGLE PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.241.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Ahlström

Director

(070843.3/1024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 50.794.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée»)  
tenue au siège social de la société le jeudi 5 août 2004 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Pierre Corbiau intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et de celle de M. Freddy Durinck intervenue le 31 mars 2004.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Luc Leclere, Market Manager, BNP PARIBAS LUXEMBOURG S.A., en tant qu'administrateur en remplacement de M. Freddy Durinck.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Alain Limauge, Georg Lasch, Craig Fedderson et Luc Leclere pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005.»

*Sixième résolution*

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2005.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070924.3/3085/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**FESBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.560.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 juillet 2004.*

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes EXAM AG avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
3. L'assemblée générale nomme pour une période de six ans le commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED.
4. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Corrado Ferlaino de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
5. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Sergio Ferraro, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour FESBO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070844.3/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**EURO LES TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 2.131.000,-**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 99.186.

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 19 juillet 2004, que:

- la démission de Monsieur Willem Huibert van den Hoek, Investment manager, demeurant au 39, Brattel Wood, Sevenants TN13IQ5 (Royaume-Uni) de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat et décharge lui a été accordée pour la durée de son mandat,
- Monsieur Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, demeurant au 25, Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni), a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Bernard Phang Sin Min, demeurant au 25 Sandalwood, Mansions Stone, Hall Gardens, Marioes Road, London W6 SUR (Royaume-Uni).
- Monsieur Michael Robert Kidd, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, (Grand-Duché de Luxembourg)
- Monsieur Christopher David Morrish, demeurant à 38, Radnor Mews, London W2 2SA, (Royaume-Uni).

L'associée unique a en outre réélu PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant qu'auditeur indépendant de la société et ce jusqu'à la date de l'assemblée annuelle qui sera tenue pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070858.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**VERY INTENSIVE PAINTING S.A. (VIP S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 84.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071006.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**MONALI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.440.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur François Winandy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Olivier Henz, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant au 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le siège social est transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070872.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**IMMOVIN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 84.618.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet rétroactif au 30 juin 2004, le siège social de la société IMMOVIN S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 84.618, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs, Madame Gaby Trierweiler, Madame Nathalie Carbotti-Prieur et Monsieur Lex Benoy, ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Jean-Marie Boden présentent leur démission de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070920.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**SAGGITARIUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. AÄNEN SHIPPING S.A.)**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.358.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AÄNEN SHIPPING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 7 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en SAGGITARIUS INVESTMENTS S.A. et modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Changement de l'objet social de la société en soparfi et modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SAGGITARIUS INVESTMENTS S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAGGITARIUS INVESTMENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et de changer l'objet social de la société. En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, I. Rosseneur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Lecuit.

(071437.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**SAGGITARIUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Lecuit.

(071438.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**EGON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.468.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2004*

- Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005 les mandats suivants, à savoir:

*1. Administrateurs catégorie A:*

Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

*2. Administrateurs catégorie B:*

Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023, Monsieur Jeffrey A. Sacks, PMB 322, 3223, Lake ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA

*3. Commissaire aux Comptes:*

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour EGON FINANCE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070965.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**PFCME HOLDING, PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.840.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2004*

1. La reconduction tacite des mandats d'Administrateur de:

- MILLENIUM GLOBAL ASSETS LTD, 35-37, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands,

- Monsieur Serge Kranczenblum, diplômé en M.B.A., 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg,

- Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm,

pour la période du 24 mai 2000 à la présente Assemblée, est ratifiée.

2. Les mandats d'Administrateur de:

- MILLENIUM GLOBAL ASSETS LTD, 35-37, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands,

- Monsieur Serge Kranczenblum, diplômé en M.B.A., 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg,

- Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm,

sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

3. Tous les actes signés par la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, JE 2 RA Jersey, Channel Islands, en sa qualité d'Administrateur pour la période du 24 mai 2000 au 25 septembre 2002, date de sa démission, sont ratifiés.

4. La décision du Conseil d'Administration de confier l'examen des comptes sociaux aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003 à la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est ratifiée.

5. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071017.3/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stumper.

H. R. Luxemburg B 36.978.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend vier, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Günther Fernbach, Datenverarbeiter, wohnhaft in L-1440 Dommeldange, 10, rue Jean Engling, hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 17. August 2004, welche Vollmacht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stumper, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 36.978, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitze in Bettembourg, am 29. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 416 vom 4. November 1991.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf sieben millionen Luxemburger Franken (LUF 7.000.000) beläuft, eingeteilt in sieben tausend (7.000) gezeichnete und voll eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-)

III.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft SOFTWARE INTERNATIONAL S.A. geworden ist.

IV.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär besagter Gesellschaft, ausdrücklich erklärt dieselbe aufzulösen.

V.- Dass besagte Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

VI.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ausdrücklich erklärt alle Aktiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen, und dass er persönlich für die von derselben Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen haftet.

VII.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

VIII.- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Nach diesen Vorbemerkungen, erklärt der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, und hat den unterzeichneten Notar ersucht, festzustellen, dass die besagte Gesellschaft SOFTWARE INTERNATIONAL S.A. von Rechtswegen aufgelöst ist, und dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, als Eigentümer aller Aktien der Gesellschaft, mit allen Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft ausgestattet ist.

Und demgemäss hat der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, die ausgegebenen Zertifikate über sieben tausend (7.000) Aktien dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welche Zertifikate in Gegenwart des instrumentierenden Notars annulliert wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2004, vol. 358, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2004.

H. Beck.

(071788.3/201/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

---

**PIERDAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.983.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071008.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**WINTRINGER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.

R. C. Luxembourg B 24.520.

## DISSOLUTION

L'an deux mil quatre, le six août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Roger Wintringer, retraité, demeurant à L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts sociales de WINTRINGER & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 24.520, constituée originellement sous la dénomination de CAR WASH 2000 suivant acte du notaire Jean Seckler de Junglinster du 11 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 261 du 15 septembre 1986, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Jean Seckler susdit, du 13 février 1990, publié au susdit Mémorial C numéro 309 du 4 septembre 1990, suivant acte du notaire Jean Seckler susdit, du 11 novembre 1992, publié au susdit Mémorial C numéro 91 du 26 février 1993 et suivant acte du notaire Jean Seckler susdit du 22 février 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 920 du 25 octobre 2001.

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est repris par le liquidateur et le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est à régler par le liquidateur qui s'y oblige personnellement et solidairement;

5) L'actif restant, après règlement du passif, est attribué à l'actionnaire unique;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Remich, le 17 août 2004, vol. 468, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrendorff.

(071805.3/218/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.**E.C.D.S. HOLDING, EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A.,  
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

H. R. Luxemburg B 83.710.

Im Jahre zwei tausend vier, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A., in Abkürzung E.C.D.S. HOLDING S.A., mit Sitz in L-1411 Luxemburg, 13, rue des Dahlias,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 83.710,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 5. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 200 vom 5. Februar 2002, mit einem Gesellschaftskapital von fünfunddreissig tausend Euro (EUR 35.000,-), aufgeteilt in drei tausend fünf hundert (3.500) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thierry Hellers, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Er beruft zum Schriftführer Frau Juliette Beicht, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers,

und zum Stimmzähler Herr Gernot Kos, «expert-comptable», mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Diekirch und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten.

2.- Festlegung der neuen Gesellschaftsadresse.

3.- Annahme der Demission von Herrn Dr. Jens-Christian Ludwig als Verwaltungsratsmitglied mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Diekirch zu verlegen und demgemäss Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Diekirch.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die neue Gesellschaftsadresse wie folgt festzulegen:

L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen die Demission von Herrn Dr. Jens-Christian Ludwig als Verwaltungsratsmitglied an. Ihm wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hellers, J. Beicht, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2004, vol. 358, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehren zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Echternach, den 30. August 2004.

H. Beck.

(071301.3/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**E.C.D.S. HOLDING, EUROPEAN CAR DISTRIBUTION AND SERVICES HOLDING S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 83.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

H. Beck.

(071302.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**I-MODE S.A., Société Anonyme,  
(anc. 2 M S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 90.309.

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de 2 M S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.309, constituée suivant acte du notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 77 du 25 janvier 2003, laquelle société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch de Luxembourg en date du 26 février 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 357 du 2 avril 2003, modifié suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdoeff de Mondorf-les-Bains, en date du 7 avril 2004, non encore publié au dit mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Samuel Akdime, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Ralph Meier, gérant, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rogerio Pinto Esteves, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la société,
- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts,
- Fixation de l'adresse du siège de la société,
- Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société 2 M S.A. en I-MODE S.A. avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme portant la dénomination I-MODE S.A.

*Troisième résolution*

Le siège de la société est transféré à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

*Quatrième résolution*

Christian Perotto, indépendant, demeurant à F-57120 Rombas (France), 29, rue du Maréchal Joffre, est nommé administrateur au lieu et place de ICF, Société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Akdime, R. Meier, R. Pinto Esteves, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 août 2004, vol. 468, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff.

(071801.3/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**I-MODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff.

(071803.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**TOITURE CHARLES WEIS SUCESSEUR NICO BRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R. C. Luxembourg B 87.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(071110.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**NOVO PORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels pour la période du 18 mai 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071025.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**NOVO PORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071026.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**NOVO PORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(071027.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---

**W.G.H. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.286.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire,  
tenue au siège social de la société le 26 juillet 2004*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social de la société du 389, route d'Arlon, L-8011 Strassen au 134, rue d'Arlon, L-8008 Strassen.

Strassen, le 18 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05246. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071009.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

---